



Pôle universitaire
régional de
Guadeloupe

RELEVÉ DE DÉCISIONS
Comité social d'administration spécial du 13 juin 2023
à la salle du conseil de UFR SJE

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Représentants FSU	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Suppléant Nicolas ROBIN
TASSIUS Denise	Présente
Représentants SPEG	
BOUDHAU Marlène	Présente
GERARDIN Frédéric	Présent
REMI Céline	Présente
Représentants UNSA Education	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Présente

Direction du Pôle Guadeloupe	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'UA)	Présente
Personnel du Pôle Universitaire	
Elise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Présente

Madame Célia JEAN-ALEXIS, Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 8h40.

Le secrétaire adjoint de séance est Monsieur Nicolas Robin.

	Membres
Présents	9
Représentés	1
Absents	0
Total	10

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du CSAS du jeudi 27 avril 2023

B- Affaires ressources humaines

Campagne emplois enseignants 2nd degré – année 2024

C- Affaires institutionnelles

Statuts de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

D- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe rappelle l'ordre du jour et note les questions diverses de Madame Martial au sujet de l'application TIMMI absences et de Madame Tassius concernant les citernes d'eau.

A. Approbation du relevé de décisions du CSAS du jeudi 27 avril 2023

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décision du précédent comité social d'administration spécial du jeudi 27 avril 2023.

Monsieur Gérardin affirme qu'il s'agit d'un relevé d'avis et non de décisions car le comité est une instance consultative et non décisionnelle et demande qu'une modification soit apportée sur le relevé concernant la conclusion d'un vote du précédent comité.

Monsieur Robin demande si l'organigramme pourrait être en annexe du relevé de décisions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe qu'elle prendra l'attache du service juridique au sujet du relevé. Elle indique également que les documents de travail ont été envoyés lors du précédent CSAS et sont archivés.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le relevé de décisions du CSAS du jeudi 27 avril 2023 avec la modification indiquée par Monsieur Gérardin.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)	0	3	1	4
Contre	0	0	0	0
Pour	4	0	2	6
Avis favorable				

Le relevé de décisions est approuvé à la majorité par les membres du comité social d'administration spécial.

B. Affaires ressources humaines

Campagne emplois enseignants 2nd degré – année 2024

Madame D'Arbaud présente le tableau de la campagne d'emplois des enseignants du second degré.

Monsieur Gérardin demande si les autres composantes ont fait remonter des demandes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'une demande de l'UFR SEN ne figure pas sur le tableau car le support n'était pas vacant.

Madame D'Arbaud rajoute que les autres composantes auront la possibilité de participer à la campagne complémentaire.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le tableau.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)	0	0	0	0
Contre	0	0	0	0
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Le tableau relatif à la campagne d'emplois enseignants second degré a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

C. Affaires institutionnelles

Statuts de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les statuts modifiés de l'INSPE et précise les modifications apportées :

- **Page 11 art 26.** retrait de « s'il s'agit d'une structure interne du pôle ».

Madame Aubatin note que les statuts font référence au règlement intérieur mais ce dernier n'est pas soumis aux membres du comité.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que la rédaction du règlement intérieur est la deuxième étape après celle des statuts.

Madame Martial souligne une erreur dans la table des matières du document.

Monsieur Gerardin interpelle sur un défaut de compréhension à l'article 21, il propose de décaler « de l'INSPE » après « des enseignants et des personnels BIATSS ».

Madame D'Arbaud confirme la prise en compte de ces remarques et indique que le vote qui suit sur les statuts prend en compte ces corrections.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur les statuts.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)	0	0	0	0
Contre	0	0	0	0
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Les statuts de l'INSPE de l'académie de Guadeloupe ont été approuvés à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

D. Questions diverses

Madame D'Arbaud répond à la question diverse de Madame Martial portant sur la suite donnée à ses questions soumises au dernier CSAS. Elle indique que toutes les questions ont été posées par mail au service des ressources humaines et que malgré une relance, le pôle Guadeloupe attend à ce jour une réponse.

Madame Martial informe avoir eu le référent de TIMMI au sujet de la répartition des heures de travail en fonction des différentes périodes de l'année pour les techniciens de laboratoires. Il lui semble qu'une confusion est faite avec les heures complémentaires.

Monsieur Gérardin précise qu'il s'agit d'une annualisation du temps de travail.

Madame D'Arbaud prend note de ces remarques. Elle prend également en compte celles concernant l'inscription des absences dans TIMMI pour les membres participant à une instance de l'UA.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 9h05.